

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 28

Séance ordinaire du 07 mai 2026

Le sept mai deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Philippe FLAYOL, Josette GAILLAC, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Pierre COLSON, Pierre PLAGNES, David RAYDON, Christian ROUX, Patrick VALDEYRON, Cédric MARTIN, Blandine LAURENT, Philippe ANDRE, Frédéric GODEUX, Patrick GALZIN, Aidane OBRIST, Anne DUBROCARD, Gilles DESTOUCHES, Philippe GIRAL, Lise VILLEBRUN, Antoine VINCENT, Agnès VALLADIER

Procurations : Stéphane MAURIN représenté par Christian ROUX, Cécile URRUSTY représentée par Patrick VALDEYRON, Henri KAUFMANN représenté par Géraldine BENDER, Cyril DJALMIT représenté par Patrick GALZIN

Date de convocation : 30/04/2026

A été nommé secrétaire : Monsieur Daniel BARBERIO

Pour:28 - Contre:0 - Abstention:0

Délibération N°DE 2026 087

Objet : Commissions thématiques intercommunales

Monsieur le président indique qu'en application des dispositions de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Il précise que ces commissions sont convoquées par le Président, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président est absent ou empêché.

Il est rappelé que les commissions thématiques intercommunales sont des commissions d'étude et de travail. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Elles sont composées d'élus communautaires et municipaux sur la base du volontariat et de l'intérêt porté au thème.

Il est précisé que le bureau communautaire lors de sa séance du 28/04/2026 à Saint André de Lancize, s'est prononcé favorablement sur la création des 11 commissions suivantes :

-Travaux et chantiers communautaires, entretiens des bâtiments communautaires, déchets et ordures ménagères, pollutions, service public d'assainissement non collectif (SPANC).

-Adaptation au changement climatique, environnement, biodiversité, transitions sociétales, ressources en eau

-Animation du territoire, actions culturelles et sportives, activités périscolaires ;

-Cohésion sociale, logement, cadre de vie, accueil de nouvelles populations, accès aux droits dont dispositif « France Services », mobilité.

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026

Date de réception de l'AR: 12/05/2026

048-200069136-DE_2026_087-DE

A G E D I

-Urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace

-Forêt et activités forestières, agriculture, Natura 2000, DFCI

-Attractivité touristique, office du tourisme, chemins et sentiers de randonnées, itinéraires multi pratiques, patrimoine matériel et immatériel.

-Santé, accès aux soins, petite enfance

-Développement économique, accompagnement des entreprises

-Finances, prospective financière, suivi budgétaire, contrôle de gestion

-Commission, ressources humaines, hygiène sécurité

Le Bureau communautaire a également validé le principe d'ouvrir aux conseillers municipaux des communes membres, la possibilité d'y participer en qualité de membre.

Cependant, le Bureau communautaire propose que la participation aux 3 commissions suivantes soit réservée aux seuls conseillers communautaires :

-Travaux et chantiers communautaires, entretiens des bâtiments communautaires, déchets et ordures ménagères, pollutions, service public d'assainissement non collectif (SPANC).

-Urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace

-Commission ressources humaines, hygiène, sécurité.

Cela étant exposé, monsieur le président, propose au conseil de procéder à la création des trois commissions précitées et de solliciter des communes membres les éventuelles candidatures pour participer aux 9 autres commissions thématiques qui seront créées lors du prochain conseil communautaire.

Il est précisé, que dans un souci d'efficacité il est proposé de limiter le nombre de membres des commissions à 19.

Cela étant exposé, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la création des commissions :

- Travaux et chantiers communautaires, entretiens des bâtiments communautaires, déchets et ordures ménagères, pollutions, service public d'assainissement non collectif (SPANC).
- Urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace
- Commission ressources humaines, hygiène, sécurité.

De procéder à l'élection des membres de chacune des commissions.

A l'issue d'un vote à main levée accepté à l'unanimité, le Conseil : à l'unanimité

DECIDE de constituer les commissions thématiques intercommunales suivantes :

-Travaux et chantiers communautaires, entretiens des bâtiments communautaires, déchets et ordures ménagères, pollutions, service public d'assainissement non collectif (SPANC).

-Urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace

-Ressources humaines, hygiène, sécurité.

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026

Date de réception de l'AR: 12/05/2026

048-200069136-DE_2026_087-DE

A G E D I

PROCEDE à la désignation des membres suivants conformément au vote à main levée :

Commission travaux et chantiers communautaires, entretiens des bâtiments communautaires, déchets et ordures ménagères, pollutions, service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Christian ROUX ; Pierre-Emmanuel DAUTRY ; Philippe GIRAL ; Pierre COLSON ; Patrick VALDEYRON ; Patrick GALZIN ; Alain BARBUSSE ; Antoine VINCENT ; Agnès VALADIDER.

Commission urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace.

Patrick GALZIN ; Pierre-Emmanuel DAUTRY ; Philippe GIRAL ; Antoine VINCENT ; Cécile URRUSTY ; Philippe FLAYOL ; Alain BARBUSSE ; Daniel BARBERION, Henri KAUFMANN ; David RAYDON ; Blandine LAURENT ; Philippe ANDRE ; Frédéric GODEUX ; Aidane OBRIST ; Pierre BONNET ; Pascal MARCHELIDON ; Pierre COLSON ; Serge ANDRE ; Pierre PLAGNES ; Josette GAILLAC.

Commission ressources humaines, hygiène, sécurité.

Josette GAILLAC ; Lise VILLEBRUN ; Philippe FLAYOL ; Christian ROUX ; Pascal MARCHELIDON ; Frédéric GODEUX ; Dominique GALAND ; Cédric MARTIN.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le 12/05/2026
et publié ou notifié le 12/05/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET



Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de réception de l'AR: 12/05/2026
048-200069136-DE_2026_087-DE
A G E D I